

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 20 MAI 2026

N° 12_29_04_26

Bureau du courrier

République
Française

Département de la
Lozère

Arrondissement de
Mende

C.DE C. DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril, à 20h30, le conseil communautaire légalement convoqué le s'est réuni sous la présidence de Michel GUIRAL, Président

Membres en exercice : 32 – Présents : 22 - Votants : 27

Présents :

Michel GUIRAL, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Michel ROUZAIRE, Olivier PRIEUR, Jessica PAGES-CARTIGNY, Michel POULALION, Alain ASTRUC, Sabine DOUMERGUE-REAU, Bernard BEAUFILS, Eric MALHERBE, François HERMET, Laurence JAILLET, Elise MALAVIEILLE, Pierrette MARTIN, Jean-François MONTIALOUX, Emmanuel PIGNOL, Laurent PRAT, Sophie RIEUTORT, Virginie ROSSIGNOL, Martine SOULIER, Géraldine VELAY

Représentés :

Marie-France PROUHEZE donne pouvoir à Olivier PRIEUR, Vanessa ASTIER donne pouvoir à Pierrette MARTIN, Nicole DALLE-SALLES donne pouvoir à Eve BREZET, Denis GRAS donne pouvoir à Alain ASTRUC, Vincent HERMET donne pouvoir à Elise MALAVIEILLE

Absents :

Alain BRUN, Frédéric FLORANT, Patrice GRIMOUD, Daniel LONGEAC, Céline PERIGAUD

Secrétaire de séance : Olivier PRIEUR

Affectation de résultats – Exercice 2025 - Budget Lotissement les Escuriales

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 voix pour)

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le Compte Financier Unique qui fait apparaître :

Reports

| | |
|--|-----------|
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 5 998,59 |
| Pour Rappel : Déficit reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 10 196,62 |

Soldes d'exécution

| | |
|--|------|
| Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : | 0,00 |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 0,00 |

Restes à réaliser

| | |
|---|------|
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 0,00 |
| En recettes pour un montant de : | 0,00 |

Besoin net de la section d'investissement

| | |
|--|----------|
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 5 998,59 |
|--|----------|

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par , soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

| | |
|---|------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 0,00 |
|---|------|

Ligne 002

| | |
|--|-----------|
| Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : | 10 196,62 |
|--|-----------|

Le Président, M. Michel GUIRAL

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif , dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
M. Michel GUIRAL

La Secrétaire de séance
M. Olivier PRIEUR

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 20 MAI 2026

Bureau du courrier

